

AMEN BANK

INDICATEURS TRIMESTRIELS AU 31 DECEMBRE 2018

(En 1000 DT)

Période	4 ^{ème} trimestre 2018	4 ^{ème} trimestre 2017	au 31 Décembre 2018	au 31 Décembre 2017 (*)
1- Produits d'exploitation bancaires	227 015	201 153	828 795	716 968
• Intérêts et revenus assimilés	166 731	142 140	578 354	479 716
• Commissions en produits	26 551	24 693	100 713	91 362
• Revenus du portefeuille	33 733	34 320	149 728	145 890
2- Charges d'exploitation bancaires	126 870	95 339	454 249	356 866
• Intérêts encourus et charges assimilées	124 202	92 701	443 209	346 461
• Commissions encourues	2 668	2 638	11 040	10 405
3-Produit net bancaire	100 145	105 814	374 546	360 102
4- Autres produits d'exploitation	730	493	2 306	1 681
5- Charges opératoires :	38 583	30 411	146 608	121 993
Dont ;				
• Frais de personnel	27 301	22 947	101 678	92 307
• Charges générales d'exploitation (**)	9 085	5 555	37 186	22 598
6- Structure du Portefeuille	-	-	1 900 913	1 892 208
• Portefeuille- titres commercial	-	-	283 450	530 671
• Portefeuille d'investissement	-	-	1 617 463	1 361 537
7- Encours des créances sur la clientèle	-	-	5 919 358	6 073 730
8- Encours dépôts et avoirs de la clientèle	-	-	5 512 837	5 137 206
Dont ;				
• Dépôt à vue	-	-	1 616 157	1 605 209
• Epargne	-	-	1 469 211	1 419 541
9- Emprunts et Ressources spéciales	-	-	876 238	968 065
10- Capitaux propres (***)	-	-	785 311	785 856

(*) Chiffres certifiés

(**) Les charges générales d'exploitation au 31/12/2018 tiennent compte de la cotisation au fonds de garantie des dépôts bancaires prévue par le décret gouvernemental n°2017-268 du 1^{er} Février 2017.

(***) Les capitaux propres sont publiés hors résultat de la période au 31/12/2018 et après affectation du bénéfice au 31/12/2017.

BASES ET METHODES COMPTABLES RETENUES

I- Bases retenues pour l'élaboration des indicateurs trimestriels

Les indicateurs trimestriels ont été établis conformément aux dispositions de la loi 96-112 du 30/12/1996 relative au système comptable des entreprises et aux principes comptables prévus par les normes sectorielles (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires.

II- Méthodes comptables appliquées

II -1/ Règles de prise en compte des produits et charges en intérêts

Les produits et charges en intérêts sont pris en compte dans le résultat de façon à les rattacher à la période au cours de laquelle ils sont encourus.

II -2/ Provisions sur créances de la clientèle

La provision pour risque sur prêts est déterminée conformément aux normes prudentielles de division et de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire 91-24 et des textes subséquents.

II -3/ Agios réservés

Les intérêts et agios relatifs à des créances contentieuses sont réservés d'office et ne transitent pas par le compte de résultat.

Quant aux autres produits liés à des créances classées, ils sont comptabilisés initialement dans les produits de la banque puis recensés par le biais d'une application informatique pour être réservés.

La reprise des agios réservés et leur imputation au niveau des revenus de l'exercice sont tributaires de la baisse des engagements directs suite à des encaissements réalisés.

II -4/ Portefeuille titres d'investissement

Le portefeuille titres d'investissement est constitué des titres de participation dont la détention par Amen Bank répond à des considérations stratégiques, des fonds gérés, des BTA, des participations avec conventions de rétrocession et des obligations.

II -5/ Portefeuille titres commercial

Le portefeuille titres de placement comprend essentiellement les avoirs de la banque en bons du trésor assimilables et des emprunts obligataires de placement.

II -6/ Conversion des opérations en devises

Conformément aux dispositions des normes comptables sectorielles des établissements bancaires, les indicateurs ont été arrêtés en tenant compte des opérations et de la position de change en devises converties sur la base du dernier cours de change interbancaire de la date d'arrêt, les résultats de change découlant de cette réévaluation sont pris en compte dans le résultat de la période.

LES FAITS MARQUANTS DURANT L'ANNEE 2018

Les crédits à la clientèle, nets des provisions et d'agios réservés, sont passés de 6 073,7 millions de dinars à fin décembre 2017 à 5 919,4 millions de dinars à fin décembre 2018, enregistrant ainsi une régression de 154,4 millions de dinars ou 2,5%.

Les dépôts et avoirs de la clientèle sont établis à fin décembre 2018 à 5 512,8 millions de dinars soit une progression de 375,6 millions de dinars ou 7,3%.

Les ressources longues provenant des emprunts et ressources spéciales ont atteint 876,2 millions de dinars enregistrant ainsi une baisse de 91,8 millions de dinars expliquée principalement par l'amortissement des emprunts et les remboursements des annuités venant à échéance.

Les produits d'exploitation bancaire ont enregistré une augmentation de 111,8 millions de dinars ou 15,6% par rapport à la même période en 2017.

Les charges d'exploitation bancaire ont enregistré une hausse de 97,4 millions de dinars, passant de 356,9 millions de dinars en décembre 2017 à 454,3 millions de dinars pour la même période de 2018.

Le Produit Net Bancaire a atteint 374,5 millions de dinars à fin décembre 2018 contre 360,1 millions de dinars pour la même période de 2017 soit une hausse de 14,4 millions de dinars ou 4,0%.

Le coefficient d'exploitation a atteint 39,1% à fin décembre 2018 contre 33,9% à fin décembre 2017 soit une hausse de 5,2 points de pourcentage sur une année glissante. Cette évolution résulte essentiellement de la constatation de la contribution au fonds de garantie des dépôts bancaires. Compte non tenu de ladite, charge le coefficient d'exploitation s'établit à 35,7% à fin décembre 2018.

CAMPUS PLUS

Afin de poursuivre sa stratégie d'enrichissement de ses produits destinés à ses clients particuliers, AMEN BANK, a lancé, avec les Assurances Hayett, un nouveau produit de Bancassurance « CAMPUS PLUS », qui constitue une solution avantageuse pour leur permettre de financer, à leur rythme, les études universitaires de leurs enfants et faciliter ainsi leur entrée dans la vie active.

Certification ISO 27001

but de répondre aux attentes de ses clients et de faire face aux risques de cyber sécurité qui pèsent sur les services bancaires numériques, AMEN BANK a obtenu, de l'organisme international de certification Tüv Rheinland Maghreb, la prestigieuse certification internationale de sécurité ISO/CEI 27001, sur l'ensemble de ses plateformes de banque digitale, dont notamment la première agence bancaire 100% en ligne en Tunisie, AMEN First Bank, qui a été lancée, en 2015. Cette certification ISO/CEI 27001 est une norme internationale permettant d'attester du haut niveau de sécurité d'un système d'information via la mise en place d'un Système de Management de la Sécurité de l'Information (SMSI).